

COMMUNE DE SORAL



Législature 2020-2025
Délibération No 5 / 2021
Séance du 14 juin 2021

Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement de 275'000 F pour la rénovation du 1^{er} étage de la Mairie

Vu la nécessité de rénover les bureaux de la Mairie,

Vu le devis de 250'000 F établi par le bureau d'architecture d'intérieur Uria Studio Sàrl comprenant les travaux de rénovation et les honoraires de l'architecte,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 10 voix pour, 1 abstention,

1. De réaliser les travaux de rénovation de la Mairie,
2. D'ouvrir au Maire un crédit d'engagement de 275'000 F destiné à ses travaux,
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.
5. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 275'000 F (maximum : crédit brut) afin de permettre l'exécution de ces travaux.